

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 Février 2021

**PRESENTS** : - Chantal BARRIERE - Ghislain CABAL-ZINCK- Nicole LICATESI - Sylvie MEUNIER- Zoe POHL BOUSQUET - - Gérard RAMONDENC- Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE- Jean Jacques SELLAM - Christian VERNHET

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie CASTANIER

Monsieur le Maire ouvre la séance excuse l'absence de Virginie Castanier, adjointe au maire, retenue par des raisons professionnelles et présente l'ordre du jour.

### **LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN GITE RURAL**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de gîte rural, engagé par la précédente équipe municipale est en attente depuis trois ans. Il donne la parole à Dominique Roure, adjoint au maire, qui présente la problématique de ce gîte, fait l'état des démarches engagées et pointe les questions à résoudre si on veut aller plus avant dans ce projet. Il est rappelé que ce gîte devrait fonctionner en lien avec la salle du pressoir et a vocation à accueillir des groupes (randonneurs, visiteurs...) sur une ou deux nuitées ; il s'agit d'un équipement permettant l'animation du centre bourg et facilitant l'organisation de rassemblements familiaux au château, sachant que la demande d'hébergement est aujourd'hui supérieure à l'offre sur notre commune.

Un débat nourri s'engage alors sur différents aspects du projet, notamment sur le risque de concurrence avec des projets privés, sur le budget, sur le modèle économique de gestion du gîte, sur les modalités de gestion de ce gîte, sur la personne capable d'animer et de gérer cet équipement, ainsi que la nécessaire hiérarchisation des projets afin de gérer au mieux les ressources de la commune face à la multiplicité des besoins. La question des ressources de la commune est évoquée, avec le possible transfert de compétences sur l'eau qui nous fera perdre des recettes. Cette question sera reprise ultérieurement car elle nécessite de prendre en compte les économies réalisées sur les dépenses qui sont les nôtres pour maintenir le

réseau d'eau en bon état et le temps passé par notre employé communal fortement mobilisé par cette maintenance.

Après cette phase de débats, monsieur le Maire présente la délibération qu'il met aux voix. Il précise que cette délibération ne porte pas sur la réalisation du projet mais vise à lancer les demandes de subventions afin de pouvoir statuer en toute connaissance de cause sur la faisabilité du projet.

**Le financement du projet s'élève à 435 724,01€HT. Le plan de financement s'établit comme suit :**

- 174 289€ auprès de l'Etat en DETR (soit 40%),
- 65 358 € auprès du conseil départemental (soit 15 %)
- 109 000 € auprès de la région (soit 25%)
- 87 147€ pour la commune (20%)

Monsieur le Maire rappelle que des demandes de subvention avaient déjà été faites il y a trois ans et qu'elles avaient eu une réponse favorable ; ce projet n'est viable qu'avec une réponse positive de l'Etat et des collectivités ; l'objectif est d'obtenir 80% de subventions. Monsieur le Maire indique que le même travail de chiffrage devra être fait pour le projet d'écohabitat afin de pouvoir procéder à un choix éclairé.

La délibération est lue ; elle est adoptée à l'unanimité des votants moins une abstention : Jean Jacques Sellam, conseiller municipal, reprenant les arguments qu'il a développés lors du débat, estimant le projet risqué et compliqué à mettre en œuvre.

## **ADRESSAGE LA POSTE**

Monsieur le Maire présente la question de l'adressage qui nous est demandé par la poste et les services publics. Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération la dénomination des voies communales. Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation des GPS...d'identifier clairement les adresses des bâtiments et de procéder à leur numérotation. Il précise que ce travail a nécessité de nombreux allers et retours avec les services des postes et que des annonces ont été insérées dans les journaux locaux pour que chacun puisse consulter les propositions qui ont été faites en amont de ce conseil, la délibération ayant été repoussée de plusieurs semaines afin de laisser un temps suffisant pour cette consultation.

Monsieur le Maire remercie la secrétaire de mairie et Gérard Ramondenc, adjoint au maire, pour le travail réalisé et lui donne la parole. Gérard Ramondenc présente les propositions et indique les contraintes qui sont fixées par les services publics notamment quant à l'absence de redondance dans le nom des rues au sein des communes ayant le même code postal (Brousse, Broquiès, saint Izair), ainsi que le numérotage sur la base des distances (mètre linéaire). Il précise que les appellations proposées ont été faites dès que c'était possible en

reprenant l'existant (nom des lieux dits et des hameaux) ou de l'histoire des lieux de la commune. Dans la plupart des cas, il n'y pas de changement d'adresse.

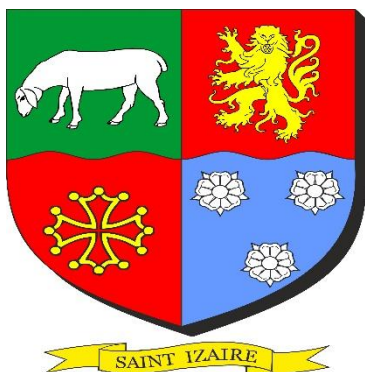
Des échanges ont lieu notamment sur la désignation de la « route de Fontanilles » à Salelles qui apparait peu adaptée. Ghislain Cabal Zinck, conseiller municipal, est chargé de voir avec les habitants concernés pour faire une autre proposition rapidement. Des questions sont posées sur les démarches à faire par les particuliers sur le changement que cet adressage va opérer (déclaration de domicile- carte grise...). Un courrier sera envoyé à chaque habitant pour informer chacun de la nouvelle adresse et des plaques de numérotage seront adressées par la commune qui en assurera le coût.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Le blason de la commune**

Monsieur le Maire présente la proposition ~~d'un habitant de la commune~~ qui a réalisé un blason et souhaite en faire don à la commune. Ce blason est présenté et commenté. Il représente l'activité et l'ancrage géographique et historique de notre commune.



**Le conseil municipal remercie chaleureusement monsieur XXXXXXXX pour sa proposition.**

- **La question du photovoltaïque.**

Un projet a été engagé pour installer du photovoltaïque sur les toits des bâtiments municipaux, notamment la salle des fêtes et le bâtiment de l'ex DDE, ces bâtiments étant situés hors du périmètre protégé ce qui n'est pas le cas de l'école.

Les études menées montrent une rentabilité des installations très moyenne avec des incertitudes sur le branchement au réseau électrique qui peut engager des sommes considérables (jusqu'à 50 000€).

Si nous allons plus avant dans ce projet qui devra être expertisé tant du point de vue économique qu'environnemental, le conseil municipal devra choisir entre une installation faite par la commune ou une location des toits à un opérateur. Le parc naturel régional des grands causses devrait faire un appel d'offre prochainement.

Monsieur le Maire remercie chacun de sa participation et clôt le conseil municipal.